

COMMUNE DE
TORSAC
016-211603824-20251125-D2025458-DE
Recu le 23/12/2025
16410 TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

délibération :
D_2025_45_8

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

**Objet : Modification des
conditions financières de
location de la salle
polyvalente**

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Novembre 2025

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SURGET Chantal, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline

Pouvoirs :

SAUMON Didier a donné pouvoir à Laurent BENETEAU
VARAS-DIARRA Catherine a donné pouvoir à Bernard BOUCQ
TARDY Marie-Line a donné pouvoir à Chantal SURGET
LABUSSIERE Patricia a donné pouvoir à Catherine BREARD
HENRI Audrey a donné pouvoir à GUILBAUD Francis

Absent(s) : SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, LABUSSIERE Patricia, HENRI Audrey

Secrétaire de Séance : David JORAT

Madame le Maire rappelle qu'un chèque de caution de 500 euros est demandé à chaque location afin de couvrir les éventuels dommages.

Elle propose de demander en plus un chèque de caution ménage, afin de sensibiliser certaines personnes qui ne rendent pas la salle dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont prise.

Plusieurs propositions sont faites :

- 50 euros avec 4 voix pour,
- 80 euros avec 9 voix pour,
- 100 € euros avec 1 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de modifier les conditions financières de location de la salle polyvalente, en demandant en sus du chèque de caution de 500 euros, un chèque de caution ménage de 80 euros.

Pour : 9 Contre : 4 Abstention : 1

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD

Emis le 25/11/2025, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **23 DEC. 2025**
Affiché le.....

